



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
27 mai 2026

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 26 mai 2026**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

**POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08
AVRIL 2026**

APPROUVÉ

**POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

APPROUVÉ

POINT 3. COMPTE DE GESTION 2025 – M57 – BUDGET GÉNÉRAL.

APPROUVÉ

POINT 4. COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – M57 – BUDGET GÉNÉRAL.

APPROUVÉ

POINT 5. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL.

APPROUVÉ

**POINT 6. AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS
D'EXPLOITATION 2025 – M57 - BUDGET GÉNÉRAL.**

APPROUVÉ

POINT 7. COMPTE DE GESTION 2025 – M57 - BUDGET FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 8. COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – M 57 – FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 9. AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2025 – M57 - BUDGET FORET.

APPROUVÉ

POINT 10. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AFFILIÉES À L'OMECAS – EXERCICE 2026.

APPROUVÉ

POINT 11. RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN RURAL « RAENCKLENWEG » (RUE DU WOLFHAG) – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LES DEMANDEURS M. EGGEMANN ET M. ET MME ANTUNES LUIS.

APPROUVÉ

POINT 12. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PATRIMOINE ET EMPLOI.

APPROUVÉ

POINT 13. ACCEPTATION D'UN DON DE MATÉRIELS INFORMATIQUES.

APPROUVÉ

POINT 14. FIXATION DU MONTANT DES PRIX ATTRIBUÉS DANS LE CADRE DU FESTIVAL ROBERT BELTZ.

APPROUVÉ

POINT 15. DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL SANS FORMATION SPÉCIALISÉE.

APPROUVÉ

POINT 16. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT CHARGÉ DE L'ANIMATION DE LA VILLE ET DE LA COMMUNICATION.

APPROUVÉ

POINT 17. PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS.

APPROUVÉ

POINT 18. CRÉATION D'UNE POLICE PLURI-COMMUNALE ET CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT ENTRE LES COMMUNES DE SOULTZ ET DE BOLLWILLER.

APPROUVÉ

POINT 19. DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS « FORÊT » À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h49.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 27 mai 2026

Le Maire
Marcello ROTOLO

